

BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

DOSSIER DE RATIFICATION

FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION DURABLE DES
PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

FINANCEMENT

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT (IDA)
L'ETAT DU BURKINA FASO

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE CREDIT IDA N°7035-BF, DE DON IDA N°D966-BF ET DE DON PROGREEN N°TFOB7516 CONCLUS LE 30 JUIN 2022 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+).

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, pays sahélien enclavé à l'Ouest du continent africain, est soumis, à l'instar des autres pays du monde, à d'importants changements d'utilisation des terres et surtout, à la disparition des forêts dans le contexte des changements climatiques qui constitue une préoccupation majeure. Cette disparition est exacerbée par des facteurs directs tels que l'expansion agricole, la surexploitation du bois-énergie et le surpâturage. En effet, en 20 ans seulement, la part des terres agricoles dans la déforestation et la dégradation des forêts, s'est accrue de 14,69% passant de 27 % en 1990 à 42% en 2014 (MEEVCC, 2019). Parallèlement, le couvert végétal a diminué d'un tiers (29 %), passant de 6 847 000 ha en 1990 à 5 290 200 ha en 2017 (MEEVCC, 2020). La déforestation et la dégradation des forêts étant principalement à l'origine de l'érosion des sols, de la perte de la biodiversité, de la diminution du pâturage pour le bétail et de la perte de la biomasse, engendrent une baisse de la capacité des écosystèmes forestiers à fournir du bois-énergie et des produits forestiers non ligneux, essentiels à l'emploi et à l'alimentation des populations.

Afin d'inverser cette tendance, le pays a adhéré au processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Il s'agit d'un mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui se met en œuvre en trois phases : (i) une phase de préparation, (ii) une phase d'investissement et (iii) une phase de paiements basés sur les résultats. Avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement et de la Banque Mondiale à travers les Fonds d'Investissement Climatique (CIF) et le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), le Burkina Faso a entamé les deux premières phases du processus REDD+.

L'objectif de développement du processus REDD+ est d'aider le pays bénéficiaire à réduire la déforestation et la dégradation de ses forêts en diminuant les pressions sur les écosystèmes forestiers afin de renforcer leur capacité de séquestration de carbone. Également, dans sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), le Burkina Faso s'engage au titre des actions d'atténuation à réduire ses émissions de Gaz à effet de serre de 31 682 300 tonnes équivalent CO₂ à l'horizon 2030. Cet engagement s'appuie sur les projets et programmes qui seront mis en œuvre par les différents ministères sectoriels.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur les résultats satisfaisants de la phase de préparation à la REDD+ et les expériences réussies des projets pilotes du Programme d'Investissement Forestier, le Burkina Faso entre dans la troisième phase du processus REDD+ à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de réduction des émissions dans le secteur AFAT (Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres) qui, en 10 ans pourra contribuer à l'atteinte des objectifs de la CDN avec 15 millions de tonnes équivalent CO₂. Ce programme permettra de consolider et de mettre à l'échelle dans une zone juridictionnelle, les approches qui ont été testées à travers les projets pilotes et d'assurer la pérennité et la densification des investissements déjà réalisés.

C'est dans ce contexte que le Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) a vu le jour en tant que premier projet de ce vaste programme de réduction des émissions. Il offre des solutions pour améliorer l'utilisation des terres et contribuera à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales.

Le présent exposé des motifs est élaboré en vue de la ratification des accords de financement conclus le 30 juin 2022 à Ouagadougou pour la mise en œuvre dudit projet au Burkina Faso.

1- OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

1.1- Objectif Global

L'objectif de développement du projet est de « renforcer la gestion durable des paysages et d'améliorer la génération de revenus dans les zones forestières ciblées au Burkina Faso ».

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

La zone d'intervention du projet s'étend sur 96 communes réparties dans huit (08) régions administratives à savoir les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Centre-Est, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins, des Cascades et de l'Est. Ces régions sont situées dans les zones phytogéographiques nord soudanienne et sud soudanienne. Cette zone est également la principale zone de production agricole du pays.

Les principaux bénéficiaires visés par le projet sont entre autres les communautés rurales, les populations vulnérables (migrants agricoles, éleveurs transhumants, personnes déplacées internes, jeunes femmes et jeunes hommes, personnes âgées), les communes, les autorités traditionnelles/institutions coutumières, les services techniques de l'État aux niveaux central et déconcentré, les organisations de producteurs, les acteurs du secteur privé (coopératives et petites et moyennes entreprises de production), les investisseurs privés qui sont prêts à soutenir des chaînes de valeur « durables » spécifiques et des groupes de la société civile et des communautés qui seront engagés dans la gouvernance du paysage. Le nombre total de bénéficiaires directs est évalué à environ 1 750 000 personnes.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1. Composantes du projet

Le PGPC/REDD+ comporte les quatre (04) composantes suivantes :

Composante 1 : gouvernance décentralisée des forêts et ressources naturelle : Cette composante renforcera la gestion décentralisée des ressources naturelles et financera des investissements visant à augmenter la productivité des ressources naturelles et à créer des opportunités économiques pour les populations rurales.

Composante 2 : renforcement institutionnel pour une gestion intégrée des paysages, gestion des risques environnementaux et sociaux, et mobilisation de la finance climatique : Cette composante s'attaquera aux facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation des paysages en promouvant des approches durables et climato-intelligentes au niveau national, en se concentrant sur le cadre politique et juridique, la coordination intersectorielle et le renforcement des capacités. Il soutiendra également le développement institutionnel de l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE), dans le cadre du renforcement des systèmes nationaux de gestion des risques environnementaux et sociaux, et la création d'un environnement propice à la mobilisation des financements climatiques

Composante 3 : entrepreneuriat et développement durable des chaînes de valeur : Cette composante a pour objectif de renforcer, améliorer et faciliter le développement de chaînes de valeur sélectionnées, et de favoriser le développement d'initiatives du secteur privé en matière d'économie verte.

Composante 4 : coordination du projet et Suivi et évaluation: Cette composante a pour objectif de soutenir la gestion quotidienne du projet, de suivre et d'évaluer les activités sur le terrain, et d'organiser la gestion de la communication et des connaissances.

2.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- 14 000 000 TeqCO2 sont évitées et/ou séquestrées ;
- 1 000 000 ha des terres sont sous pratiques de gestion durable des terres (GDT) ;
- 1 750 000 personnes tirent un bénéfice monétaire ou non monétaire ;
- 60 communes disposent de structures locales de gestion et de conciliation foncières fonctionnelles ;
- 100 chartes foncières sont établies sur les espaces de conservation ;
- 30 communes disposent d'un Schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la commune (SDADDC) ;
- 220 espaces de conservation sont immatriculés ;
- 30 Plans de développement communaux (PCD) intègrent les thématiques environnement et développement durable ;
- 75% de sites abritant les investissements du projet sont immatriculés ;
- l'indice de progrès des Projets de développement intégré communaux (PDIC/REDD+) est de 95% ;
- 3 500 000 TeqCO2 sont certifiées par un standard reconnu ;
- 3 500 emplois verts décents sont créés ;
- 80% des femmes ont augmenté leurs revenus grâce à leur participation aux chaînes de valeur ciblées.

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le PGPC/REDD+ est financé par la Banque mondiale pour un montant global de 125 millions USD (75 milliards de F CFA) composé (i) d'un don de 56,5 millions USD (33,9 milliards de F CFA) ; (ii) d'un crédit de l'IDA de 56,5 millions USD (33,9 milliards de F CFA) et (iii) d'un don PROGREEN de 12 millions USD (7,2 milliards de F CFA).

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre des accords de financement sont les suivantes :

Accords de Don IDA n°D966-BF et de Crédit IDA n°7035-BF	
Montant du Don	56,5 millions USD soit environ 33,9 milliards FCFA
Montant du crédit	56,5 millions USD soit environ 33,9 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date d'entrée en vigueur	29 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Commission de service	¾ de 1% sur le solde retiré du crédit
Maturité du Crédit	38 ans
Différé (crédit)	6 ans
Date de clôture	30 juin 2028
Durée d'exécution du projet	05 ans

Accord de Don PROGREEN n°TFOB7516	
Montant du Don	12 millions USD soit environ 7,2 milliards FCFA
Date de signature de l'accord	30 juin 2022
Date d'entrée en vigueur	29 octobre 2022
Commission d'engagement	Max de ½ de 1% l'an sur le solde non retiré
Date de clôture	31 juillet 2026

CONCLUSION

Ces financements qui sont apportés sous forme de dons et d'un prêt permettront au Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ d'atteindre les résultats attendus qui sont en majorité au profit des communautés locales de sa zone d'intervention. C'est donc un projet transformateur qui ambitionne de contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable du pays par un changement de paradigme dans la gestion des ressources naturelles renouvelables en général et celle des ressources forestières en particulier.

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et de la Prospective




Seglaro Abel SOME
Chevalier de l'Ordre National